



# Club Omnisports Castélorien

## SECTION FOOTBALL



*Siège Social : Stade Marcel TAVEAU, chemin de Bannes 72500 CHATEAU du LOIR  
(Association sportive loi 1901 crée le **1<sup>er</sup> octobre 1971.**)*

Dans le cadre de la nouvelle commune de  
**MONTVAL sur LOIR :**

Quel développement des infrastructures  
footballistiques pour demain?



*Stade Marcel TAVEAU*

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **I) PRESENTATION DE LA SECTION FOOTBALL**

**I.1) UN RAPIDE HISTORIQUE.**

**I.2) LE PALMARES RECENT DU CLUB**

**I.3) LES MOMENTS FORTS**

**I.4) NOS VALEURS**

*I.4.1) EXTRAITS DU PROJET ASSOCIATIF 2015/2018*

*I.4.2) LA CHARTRE DES JOUEURS*

*Etablie par le bureau et les coachs de la section le 25 juillet 2015. Extraits.*

### **II) L'ETAT DES LIEUX**

**II.1) L'EFFECTIF DE LA SECTION FOOTBALL DU CLUB OMNISPORT CASTELORIEN**

**II.2) REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES ET LIEUX DE RESIDENCE :**

**II.3) UN NOMBRE DE LICENCIE(E).S EN FORTE HAUSSE**

**II.4° PLUS DE LICENCIES, C'EST AUSSI PLUS D'EQUIPES ET DONC UNE FREQUENTATION ACCRUE DES TERRAINS.**

**II.5) REPARTITION PAR EQUIPES :**

**II 6) PLANNING D'OCCUPATION DES TERRAINS D'ENTRAÎNEMENT**

**II.7) PLANNING D'OCCUPATION DES TERRAINS POUR LES MATCHES**

### **III) LES CONSTATS**

**III.1) DES TERRAINS EN NOMBRE INSUFFISANT**

**III.2) DES TERRAINS INONDABLES**

**III.3) DES INSTALLATIONS VIEILLISSANTES**

## **IV.) LES OBJECTIFS ET LES MOYENS**

**IV.1) POUR LE LONG TERME : UN NOUVEAU STADE MUNICIPAL HORS D'EAU.**

**IV.2) A MOYEN TERME : UN TERRAIN SYNTHETIQUE POUR S'ENTRAINE**

**IV.3) A COURT TERME : L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DE L'EXISTANT**

*IV.3.1.) L'ENTRETIEN DES TERRAINS AU QUOTIDIEN*

*IV.3.2.) L'ARROSAGE*

*IV.3.3.) L'ECLAIRAGE*

## **V.) SITE PAR SITE**

**V.1) VOUVRAY sur LOIR**

**V.2) MONTABON**

**V.3) CHATEAU DU LOIR**

## **VI) TRANSPORT**

## **VII.) COMMUNICATION**

## **CONCLUSION**

**ANNEXE 1 : LE TERRAIN SYNTHETIQUE**

*L'exemple de La Communauté de Communes du Pays de Racan qui a réalisé à NEUVY Le ROI un complexe sportif composé d'un terrain synthétique, une piste athlétisme et des vestiaires.*

**ANNEXE 2 : LES SUBVENTIONS DE LAF.F.F. : (Fédération Française de Football)**

**ANNEXE 3 : POPULATION COMMUNALE (Chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016)**

**ANNEXE 4 : Le Bénévolat au COC FOOTBALL : (Hors temps extra sportifs)**

## INTRODUCTION

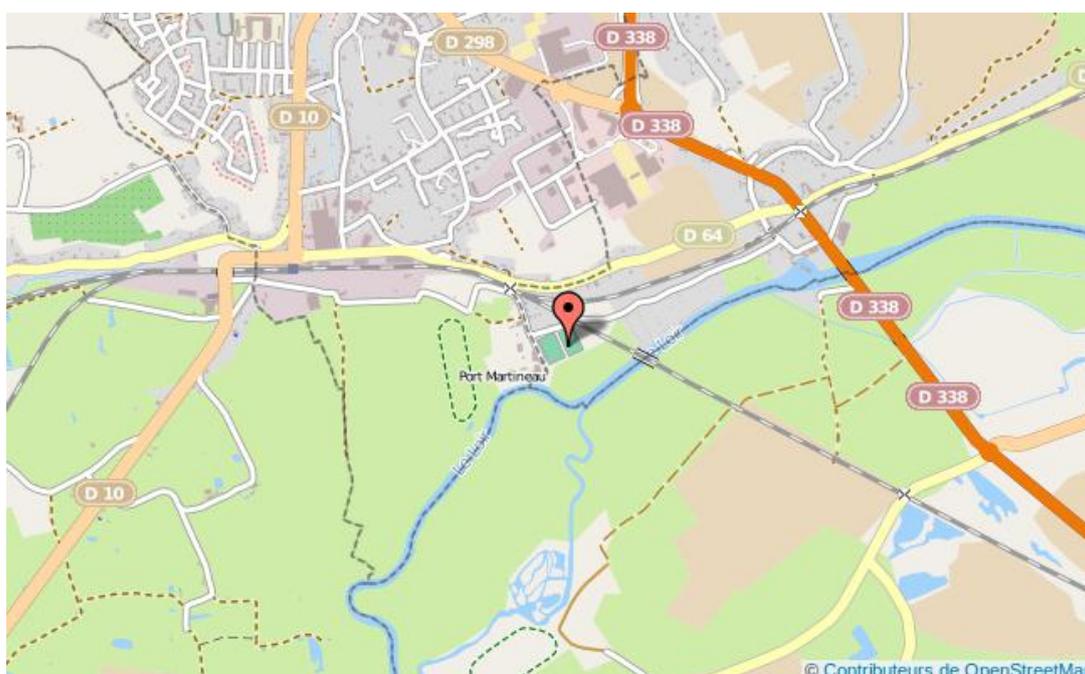
Les trois communes de CHATEAU du LOIR, VOUVRAY sur LOIR et MONTABON ont donc décidé de s'unir dans une seule et nouvelle entité, dénommée MONVAL sur LOIR.

Cette union, c'est donc plus d'habitants, une mutualisation des moyens et de nouveaux projets.

Le sport comme lien social et comme vitrine identitaire tient déjà une place importante au sein de la nouvelle collectivité où le Comité Olympique Castélorien regroupe un nombre de sections sportives et de licenciés remarquable.

La section du C.O.C. Football fidèle à ses valeurs, s'inscrit pleinement dans ces perspectives et souhaite développer son projet sportif dans ce nouveau cadre.

Ce dossier réalisé au sein du bureau de la section C.O.C. FOOTBALL présente nos valeurs et réalise un bilan de l'existant et il développe nos objectifs et nos besoins à court, moyen et long terme.



## I.) PRESENTATION DE LA SECTION FOOTBALL

### I.1) UN RAPIDE HISTORIQUE.

Si notre section, dans sa version moderne, existe depuis 46 ans, avec la naissance du C.O.C. le 1er octobre 1971, rappelons que l'activité sportive footballistique naît au lycée de CHATEAU du LOIR sous le nom de l'**Abeille Castélorienne** en 1920.



1 Saison 1921 :1922

Puis de 1930 à 1935 ce sont « **Les Hirondelles** ».

Après la seconde guerre mondiale, en 1945, le club se reconstruit et s'installe à Bannes, il s'appelle alors l'**U.S.C. (Union Sportive Castélorienne)**.

Notre tribune de 200 places fut l'une des toutes premières construites dans la Sarthe, vers **1952**, selon Monsieur Jacques GARNIER, « Le stade était l'enjeu d'un match entre CHATEAU DU LOIR et LA FERTE BERNARD qui a été gagné par les castéloriens ».

En **1953**, le club est sacré Champion de SARTHE, on compte de 1800 à 2000 spectateurs à Bannes.



## *1.2) LE PALMARES RECENT DU CLUB*

**1991/1992 :** Montée en première division départementale

**1992/1993 :** Vainqueur de la coupe du district.

**1995/1996 :** Finaliste de la coupe du district.  
Montée en Promotion Honneur.

**1996/1997 :** Montée de l'équipe B en deuxième division.

**2002/2003 :** Montée en DRH.

**2006/2007 :** Montée en DSR.

**2014/2015 :** Les U 18 remportent la finale du district.

L'équipe B remporte la finale du challenge.



## *1.3) LES MOMENTS FORTS*

**1987** Création du Rallye Vélo ; (30 ans cette année).

Création du Tournoi des jeunes.

**1992** Création du Tournoi de la Ville de CHATEAU du LOIR.

## *1.4) NOS VALEURS*

### *1.4.1) EXTRAITS DU PROJET ASSOCIATIF 2015/2018*

« **Initier et enseigner** la pratique du football amateur dans le but d'en faire la promotion dans le respect des valeurs humanistes du sport que sont l'**entraide**, la **solidarité**, la **générosité**, la **tolérance**, le **respect** et la **justice** ».

#### **Trois objectifs majeurs:**

- **un club formateur** qui dynamise la politique éducative et sportive,
- **un club sain** qui maintient une politique économique équilibrée et saine,
- **un club convivial** qui crée une identité football à travers tous ses acteurs (loyauté, solidarité, générosité).

### *1.4.2) LA CHARTRE DES JOUEURS*

*Etablie par le bureau et les coaches de la section le 25 juillet 2015. Extraits.*

#### **1°) Le Respect.**

Sur le terrain et en dehors, le comportement du joueur contribue à améliorer l'image de notre club.

Chaque joueur doit **le respect à ses coaches, ses coéquipiers, ses dirigeants, ses adversaires et aux arbitres.**

#### **2°) L'investissement.**

« Présence aux matchs et aux entraînements »

« Ponctualité » et « participation aux tâches communes (rangement et entretien du matériel).

#### **3°) L'engagement.**

« Participer au moins une fois dans l'année à l'organisation d'un événement sportif ou extra-sportif ».

« Régler sa cotisation annuelle ».

#### **4°) La communication.**

« Respect des différences et de la qualité des relations entre les membres » du club.

#### **5°) Création d'une Commission de Discipline.**

« Elle est seule à juger du dérapage d'un joueur ».

**« Tout manquement sera étudié par la commission et une sanction sera posée en fonction de sa gravité. »**

## II.) L'ETAT DES LIEUX

### II.1) L'EFFECTIF 2016/2017 DE LA SECTION FOOTBALL DU CLUB OMNISPORT CASTELORIEN

Catégories	Saison 2015 /2016	Saison 2016 /2017	Différence
Seniors /Vétérans	60	66	+ 6 <b>(+ 10%)</b>
École de foot U7- U18	120	141	+ 21 <b>(+17,5%)</b>
Dirigeants	32	40	+ 8 <b>(+25%)</b>
Arbitres	3	4	+ 1 <b>(+33%)</b>
Foot Loisirs à 8	17	16	- 1 <b>(-5,8%)</b>
Technique région	1	1	=
Féminines (Lycées -Collèges- Primaires)	14	22	+ 8 <b>(+ 57%)</b>
Féminines Seniors	0	23	+ 23 <b>(+100%)</b>
Sports Adaptés (ESAT)	0	13	+ 13 <b>(+100%)</b>
<b>Les effectifs sont en augmentation de :</b>	<b>247</b>	<b>326</b>	<b>+ 79 (+32%)</b>

### II.2) REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES ET LIEUX DE RESIDENCE :

*	5 à 12 ans	13 à 18 ans	Plus de 18 ans	
<b>MONTVALLOIS (CHATEAU, MONTABON, VOUVRAY)</b>	41	<b>64</b>	6	111
<b>Ancienne COM-COM (sans la nouvelle commune)</b>	16	23	6	45
<b>Hors COM-COM</b>	<b>74</b>	59	<b>24</b>	157
<b>Totaux :</b>	131	146	36	<b>313</b>

\* Hormis les 13 joueurs licenciés de l'ESAT



### II.3) UN NOMBRE DE LICENCIÉ(E)S EN FORTE HAUSSE

Depuis deux saisons le football féminin connaît un fort développement, pas seulement dans le sud Sarthe, mais plus généralement sur l'ensemble du territoire national.



Équipe féminine collèges/lycées à 8.



Équipe Senior féminine à 8. Entraînement à Bannes

La pratique du football « loisir » se développe également sous diverses formes, foot LOISIR à sept, Futsall...

Depuis cette année nous accueillons les travailleurs de l'ESAT de CHATEAU du LOIR (Sport Adapté) et nous les encadrons conjointement avec leurs éducateurs.



Équipe de l'ESAT (Sport Adapté). À l'entraînement à Bannes le jeudi soir, Encadrement mixte ESAT/COC FOOT.

## *II.4° PLUS DE LICENCIES, C'EST AUSSI PLUS D'EQUIPES ET DONC UNE FREQUENTATION ACCRUE DES TERRAINS.*

Si autrefois les joueurs ne s'entraînaient qu'une seule fois par semaine, désormais les équipes s'entraînent deux fois par semaine, voir trois fois pour les plus performantes d'entre elles.

Cette fréquentation intensive des terrains ne favorise pas la santé des pelouses.

Autre nouveauté, afin de conserver le rythme et perfectionner la technique des joueurs, les éducateurs organisent de plus en plus fréquemment des stages durant les vacances scolaires.

Pour les plus jeunes la pratique dite des plateaux, notamment en début de saison se généralise.

Cette organisation certes occasionnelle, mobilise de nombreux terrains sur une seule journée où plusieurs équipes extérieures sont accueillies, il en est de même pour les tournois de fin de saison.

La saison débute de plus en plus tôt (*tout début aout, désormais*) afin d'organiser la préparation physique d'avant saison des joueurs (*dès le niveau lycée*).

L'organisation de plusieurs matchs amicaux complète le travail physique du début de saison.



*La « Brouette » maison du Club.*

## II.5) REPARTITION PAR EQUIPES.

<b>5 équipes Seniors :</b>	3 équipes masculines :	A	Promotion Honneur (Ligue)
		B	2ème Division Départementale
		C	3ème Division Départementale
			2ème Division Départementale Inter- District
	1 équipe Foot Loisir		
	1 équipe Senior féminine à 8		
<b>10 équipes Jeunes :</b>	2 équipes masculines U 18	A	Promotion Honneur
		B	3ème Division Départementale
	1 équipe féminine collège/lycée à 8		Division Départementale
			2ème Division Départementale
	1 équipe masculine U 15		2ème Division Départementale
	3 équipes masculines U 13 à 8	A	1ème Division Départementale élite
		B	2ème Division Départementale
		C	3ème Division Départementale
	3équipes masculines U 11 à 8	A	1ème Division Départementale secteur départemental
		B	secteur départemental
C		secteur départemental	

**Soit 15 équipes au total et...**

**2 écoles de foot :** pour les U 9 et pour les U 7,  
**Et :** **L'équipe de l'ESAT.**  
**L'équipe Vétérans en sommeil mais qui s'entraîne.**



*Entraînements des U11*



*Projets pour la saison prochaine :*

- ▶ Engagement d'une 2ème équipe U15
- ▶ Engagement d'une équipe senior féminine à 11
- ▶ Réactivation de l'équipe Vétérans qui est en sommeil cette saison

## II.6.) PLANNING DES TERRAINS D'ENTRAÎNEMENT

Saison 2016/2017

	STADE MARCEL TAVEAU		STADE MONTABON
	Terrain annexe	Terrain foot à 7	Terrain principal
<b>LUNDI</b>	<b>Seniors</b> 19h00 /21h30	Réfection	
<b>MARDI</b>	<b>U11</b> 17h30 /19 h00 <b>U18</b> 19h00 /21h00 <b>Féminines Seniors</b> 19h00 /21h00 <b>Vétérans</b> 19h15 /20h45	Réfection	<b>U13</b> 17h 30 /19h00 <b>Féminines lycées</b> 18h 00/ 20h00
<b>MERCREDI</b>	<b>U7</b> 17h30 /19h00 <b>U9</b> 17h30 /19h00 <b>Seniors</b> 19h00 / 21h30	Réfection	<b>U 15</b> 18 H00/20H00
<b>JEUDI</b>	<b>U13</b> 17h30 /19h00 <b>U18</b> 19h00 /21h00 <b>ESAT</b> 19H00 /20h30	Réfection	<b>U11</b> 17h30 /19 h00
<b>VENDREDI</b>	<b>Féminines lycées</b> 17h45 /19h00 <b>Féminines Seniors</b> 19h00 /21h00 <b>Seniors</b> 19h00 /21h30	Réfection	
<b>Occupation</b>	<b>25 h 75/semaine</b>		<b>7h /semaine</b>

Les seniors s'entraînent du 1<sup>er</sup> août au 25 août sur le terrain de MONTABON durant la période de réfection de la pelouse du stade de CHATEAU du LOIR.

Le terrain de CHATEAU du LOIR est sollicité tous les soirs de la semaine de 17h30 à 21h30 et celui de MONTABON 3 fois dans la semaine.

Qui joue, Où?



## II.7.) PLANNING D'OCCUPATION DES TERRAINS POUR LES MATCHES

Saison 2016/2017

**COC FOOTBALL**

Catégorie	Titre	Compétition	Adversaire	Lieu	Heure de l'occupation	Heure de la fin
Ecole de foot	U6					
	U6 A	18 mars	Chateaufort Départ.	Mulotard	Château	12000
	U6 B & C	18 mars	Château	Château	Château	12000
Juniors	U17 A	18 mars	1ère division Oise	Le Mans FC 2	Château	12000
	U17 B	18 mars	2ème division	Ent. Mayet Margnô	Château	12000
	U16	18 mars	2ème division	Le Mans Foot	La Marais	12000
	U16 A	18 mars	1ère	St. Vierge	Château	12000
	U16 B	18 mars	3ème division	Ent. Robin La Sape	Robin	12000
	U16 C	18 mars	3ème division	Ent. Robin La Sape	Robin	12000
Spéciales	Féminines lycées	18 mars	Champ. Académ. Lyonn.	St. M. Jeanne T. Bouché	Mulotard	12000
Seniors	Équipe A	18 mars	1ère	Andouillé	Andouillé	12000
	Équipe B	18 mars	2ème division	Bevins Les Evrs	Château	12000
	Équipe C	18 mars	3ème division	Le Mans Africa Sp.	La Marais	12000
	Équipe D	18 mars	3ème division	Bevins Les Evrs	Château	12000
Seniors	Foot 67	17 mars	1ère division	Rouillon AS		12000



	Stade CHATEAU DU LOIR		Stade MONTABON
	Terrain Honneur	Terrain Annexe	Terrain Principal
Vendredi			<b>Foot loisirs</b> 20h00/21h30
Samedi (Matin)	<b>U7 Plateau</b> 9h30/12h00 (1/par mois)  <b>U9 Plateau</b> 9h30/12h00 (1/par mois)	<b>U11 équipe 1 :</b> 9h30/11h30 (tous les 15 jours)  <b>U11 équipe 2 :</b> Tournoi 9h30/11h30 (1/par mois)	
Samedi (après-midi)		<b>U13 équipe1</b> 13h30/15h30 (tous les 15 jours)  <b>U13 équipe3</b> 13h30/15h30 (tous les 15 jours)	<b>U13 équipe 2</b> 13h30/15h30 (tous les 15 jours)
	<b>Féminines lycées</b> 15h00/16h30 (tous les 15 jours en alternance avec les U18)		<b>U15 15h30/17h30</b> (tous les 15 jours en alternance avec les U18 équipe 2)
	<b>U18 équipe1</b> 15h30/17h30 (tous les 15 jours en alternance avec les féminines)		<b>U18 équipe 2</b> 15h30/17h30 (tous les 15 jours en alternance avec les U15 )
Dimanche (après-midi)	<b>Seniors A</b> 15h30 /17h30  <b>Seniors C</b> 13h30 /15h30 (tous les 15 jours en alternance avec équipe B/ les féminines seniors)		
	<b>Seniors B</b> 15h30 /17h30  <b>Féminines Seniors</b> 13h30 /15h30 (tous les 15 jours en alternance avec équipe A/C)		

### **III.) LES CONSTATS**

Au regard de notre développement actuel, **nos structures sont désormais inadaptées.**

#### **III.1) DES TERRAINS EN NOMBRE INSUFFISANT**

A **CHATEAU du LOIR**, le nombre réduit des terrains dont nous disposons, nous contraint à utiliser intensivement le terrain d'honneur ce qui accélère sa dégradation malgré les efforts réalisés par la commune de CHATEAU du LOIR pour entretenir cette surface en herbe très sollicitée.

Ces dernières années, les clubs voisins de **MONTABON, VOUVRAY sur LOIR** et **LUCEAU** avaient eux aussi leurs propres structures sportives, un ensemble qui représentait pour les collectivités un coût d'entretien non négligeable.

Malheureusement, après avoir réalisé des investissements conséquents, **MONTABON** et **VOUVRAY sur LOIR** ont perdu leur club sportif.

Depuis plusieurs années, la section du COC Football utilise le stade de **MONTABON** dans le cadre d'une convention entre cette commune et la ville de CHATEAU du LOIR qui finance la location de cet équipement.

#### **III.2) DES TERRAINS INONDABLES**

Malheureusement tous ces terrains du sud SARTHE, ont le triste point commun d'être situés **en zones inondables**, ce qui les rend impraticables pendant de longues semaines au gré des crues hivernales.

Lors des intempéries, nous sommes trop souvent contraints d'annuler et de reporter les entraînements, ou les matchs officiels.



*Inondation de décembre 2012*

**La vallée du LOIR est en effet couverte par plusieurs documents d'urbanisme, dont le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) qui concerne CHATEAU du LOIR, MONTABON et VOUVRAY sur LOIR.**

Ainsi ce n'est pas tant la crainte du froid que l'impraticabilité des terrains qui poussent nos joueurs, à se réfugier l'hiver dans les gymnases de CHATEAU du LOIR, lorsqu'ils sont libres (*merci aux sections du COC de nous laisser des créneaux*), mais ces conditions alternatives d'entraînements ne sont pas idéales et nuisent aux performances sportives du club.

### *III.3) DES INSTALLATIONS VIEILLISSANTES*

#### **ALGECO de CHATEAU du LOIR :**

Vieillessement important des équipements intérieurs des vestiaires (Les installations sanitaires notamment).

*Les vestiaires ALGECO de Bannes.*



### La tribune de Bannes :

Agée de **65 ans**, cette structure a beaucoup vieilli et on observe l'apparition de nombreuses fissures et problèmes d'étanchéité.

Nous redoutons qu'un jour prochain, elle ne nous soit interdite du fait de sa mise hors norme.



*Fissures importantes sur la tribune*



## IV.) LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

### IV.1.) POUR LE LONG TERME : UN NOUVEAU STADE MUNICIPAL HORS D'EAU.

Notre section football que ce soit sur le plan du développement de ses effectifs ou bien de ses performances sportives a atteint désormais le maximum de ses capacités.

A terme aucun développement futur d'envergure n'est envisageable sans la création d'un **nouveau complexe sportif regroupant en un seul pôle toutes nos infrastructures.**

Cet équipement devra être situé en dehors de toute zone inondable afin de permettre une utilisation constante de ses installations par tous les temps.

Idéalement ce **nouveau stade** sera de préférence implanté à proximité des équipements sportifs déjà existants mais aussi des établissements scolaires de CHATEAU du LOIR afin de permettre une utilisation par les scolaires.

***Selon l'INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nouvelle commune de MONTVAL sur LOIR se compose de 6646 habitants sur un territoire de presque 27 km<sup>2</sup> et se situerait désormais au septième rang des communes sarthoises, au coude à coude avec CHANGE, (6636 habitants).***

*A titre d'exemple voici un comparatif (équipements et licenciés) avec des communes dont la population est sensiblement identique à celle de MONVAL sur LOIR.*

Communes	Population	Effectif jeunes (-12 ans)	Effectif total	Nb de Terrains rencontres officielles
COULAINES	7710	90	396	4
<b>MONTVAL sur LOIR</b>	<b>6646</b>	<b>78</b>	<b>326</b>	<b>2</b>
CHANGE	6636	89	408	3
MAMERS	5525	62	251	3
ARNAGE	5439	79	296	3
MULSANNE	4853	81	395	5
LE LUDE	4008	42	159	3
ERNEE (53)	5920	?	?	4
CHANGE (53)	5683	?	?	6

Nous sommes bien conscients qu'une telle réalisation représente pour la nouvelle collectivité de **MONTVAL sur LOIR**, un effort financier considérable, mais si la nouvelle commune ambitionne de pouvoir devenir un jour, une ville d'identité sportive ambitieuse et rayonnante, elle ne pourra pas faire l'économie de cette modernisation dans un avenir plus ou moins lointain.

Il convient donc d'y réfléchir dès à présent.

## IV.2.) A MOYEN TERME : UN TERRAIN SYNTHETIQUE POUR S'ENTRAINER



Gazon synthétique.

En ce qui concerne la sensation de jeu, le gazon synthétique se rapproche très fortement du gazon naturel. Les terrains en gazon synthétique sont conçus de manière telle qu'ils se rapprochent fortement des caractéristiques d'un terrain en gazon 100 % naturel.

**La réalisation d'un terrain d'entraînement en synthétique** répond aux deux difficultés majeures auxquelles nous sommes constamment confrontés :

- **Le manque de terrain qui nous oblige à utiliser trop fréquemment et donc à détériorer le terrain d'honneur de CHATEAU du LOIR.**

Le gazon synthétique peut être utilisé de manière beaucoup plus intensive qu'une pelouse naturelle qui n'est utilisable au maximum que 250 heures en moyenne par an, alors qu'un terrain en gazon synthétique est lui praticable sept jours sur sept.

Le gazon synthétique **permet donc d'économiser l'espace**, moins de terrains, puisqu'on ne tient plus compte du temps de restauration du gazon ou de l'état du terrain en raison des mauvaises conditions météorologiques.

- **La pratique de notre activité sportive en toute saison et par tout les temps.**

Les tapis en gazon synthétique ne sont pas fixés à la sous-couche. Les matériaux de remplissage maintiennent donc les terrains en place. Ils sont donc installés en pose « flottante » sur la sous-couche, parce que le tapis en gazon synthétique doit pouvoir « vivre ».

Les tapis subissent un processus naturel de rétraction et de dilatation selon les conditions météorologiques.

Si les rouleaux de gazon étaient fixés, ils se déchireraient et plieraient. Les coutures quant à elles, sont bien entendu collées

La perméabilité à l'eau fait partie des avantages du gazon synthétique sur le gazon naturel.



Tout d'abord, des petits trous sont prévus dans le backing du tapis en gazon synthétique, afin de permettre à l'eau de filtrer vers la couche inférieure. Ensuite, la couche inférieure se compose de matériaux extrêmement perméables tels que des gravats, des graviers ou un mélange de substances minérales

Par fortes pluies, la couche inférieure est capable de « stocker » l'eau excédentaire et de la laisser percoler lentement vers les drains. Tout est prévu pour que le terrain en gazon synthétique reste en bon état.

**Un terrain en gazon synthétique demande naturellement un investissement de départ important, mais il faut surtout examiner ce dernier sur le long terme.**

Grâce à un entretien moins coûteux et moins intensif, à la possibilité d'un usage multifonctionnel et à la praticabilité constante, un terrain en gazon synthétique affiche un « rendement » supérieur au gazon traditionnel.

Le coût par heure de jeu sur un gazon synthétique est considérablement inférieur à celui du gazon naturel.

Si on ajoute le précieux espace économisé, on constate aussitôt que le retour sur investissement du gazon synthétique est bien supérieur.

Le gazon synthétique est donc **un investissement très intéressant sur le long terme.**

Réalisé près des établissements scolaires, il ne nécessiterait que l'implantation de deux vestiaires et douches attenantes et les élèves du collège et des lycées pourraient eux aussi profiter de cet équipement.

Il nous permettrait en outre de désengorger les salles de sports en hiver au moins en ce qui concerne leur utilisation par nos joueurs.

**Voir ANNEXE 1 : TERRAIN SYNTHETIQUE**

**L'exemple de La Communauté de Communes du Pays de Racan** qui a réalisé à NEUVY Le ROI un complexe sportif composé d'un terrain synthétique, une piste athlétisme et des vestiaires.

### *IV.3) A COURT TERME : L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DE L'EXISTANT*

La fusion de CHATEAU du LOIR, MONTABON et VOUVRAY sur LOIR, en une seule commune nouvelle MONTVAL Sur LOIR, va permettre une seule et même gestion de trois équipements footballistiques.

Pour notre section, La perspective de jouer sur trois sites est intéressante puisque cette solution élargit l'offre des terrains et limitera donc en partie la sur-fréquentation des terrains actuellement mis à notre disposition.

le club devra disposer d'un matériel suffisant pour équiper chaque lieu et éviter ainsi de devoir transporter sans arrêt celui-ci, d'un lieu à l'autre et donc d'avoir à disposition **des locaux suffisamment sécurisés** pour entreposer ce matériel et le mettre à l'abri des incivilités et du vandalisme.

#### *IV.3.1.) L'ENTRETIEN DES TERRAINS AU QUOTIDIEN*

Avec la mutualisation de ses moyens la nouvelle commune de **MONTVAL sur LOIR** ne va pas manquer d'optimiser ses interventions sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Nous espérons que la question de l'entretien des terrains sera repensée pour être plus efficace et plus performante.

De notre point de vue, l'entretien des terrains doit être confié à une équipe compétente mais surtout concernée et motivée par cette mission et intervenant sur l'ensemble des trois sites.

Enfin nous nous interrogeons toujours sur l'efficacité du ré-en-herbage estival du terrain d'honneur de **CHATEAU du LOIR**, surtout au regard de la dépense financière que cela représente chaque année.

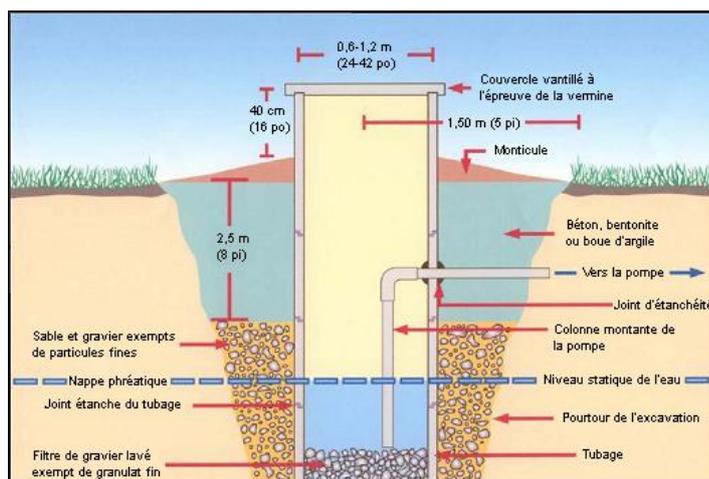
#### *IV.3.2.) L'ARROSAGE*



Paradoxalement, si nos trois terrains municipaux reçoivent beaucoup trop d'eau l'hiver, par contre **l'été**, ils souffrent parfois de ne pas en recevoir suffisamment!

L'utilisation de l'eau de la ville est coûteuse et chlorée, ce qui n'est pas idéal pour un développement sain des pelouses.

Une solution simple et économique consisterait à forer des puits, l'eau est à une profondeur estimée à dix-sept mètres et le coût d'installation serait de l'ordre de 3000€ par forage.



Exemple d'un type de forage

Cette solution écologique résoudrait la question de l'arrosage et serait sur le long terme économique.

### IV.3.3) L'ECLAIRAGE

Il est devenu indispensable pour la pratique du football moderne, en toute saison et en dehors des heures de l'activité humaine (travail, école), d'être très bien éclairé.



Seul le terrain d'honneur de **CHATEAU DU LOIR** est soumis à des normes d'éclairage précises et codifiées correspondant à son niveau de jeu, les autres terrains d'entraînements ne réclament pas les mêmes exigences, toutefois ces derniers auraient bien besoin d'améliorations.

L'installation d'un éclairage au City Stade permettrait l'hiver de désengorger notre utilisation des salles de sport par les jeunes du club.



## V.5.) SITE PAR SITE

### V.5.1) VOUVRAY sur LOIR

Pour VOUVRAY sur LOIR tout est à faire puisque ce terrain n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

Notre section envisage pour ce terrain **une vocation plutôt orientée vers l'entraînement**, et peut être aussi, **la pratique du football féminin à sept**, notamment, le samedi après midi.

L'installation minimum de **deux vestiaires avec des douches et d'un local de rangement du type ALGECO** nous paraît suffisante.

Ceux-ci seraient implantés en zone bien évidemment non inondable, peut être près du terrain de boules comme cela a déjà été envisagé par le passé.

Si **l'éclairage du terrain est souhaitable**, la vocation de cette infrastructure ne nécessite néanmoins pas sur ce point un équipement démesuré.

En fonction de son utilisation et de sa réaction à la sécheresse **l'arrosage du terrain sera à étudier** ultérieurement.



*La pelouse de VOUVRAY sur LOIR.*



## V.5.2) MONTABON

**L'équipe loisirs et les plus jeunes (U11, U13, U15, U18) sont les principaux utilisateurs** des installations de MONTABON.

Une **amélioration sensible de l'éclairage du terrain principal** de MONTABON est prioritaire, l'état des poteaux qui portent les projecteurs est à vérifier car ils nous semblent fragilisés.

La **réhabilitation du petit terrain à sept** jouxtant, le terrain principal qui n'est plus actuellement vraiment entretenu, est également souhaitée dans le souci de ménager le terrain principal et son éclairage depuis les poteaux du terrain principal serait apprécié.

Dans **les vestiaires**, les radiateurs électriques sont à changer du fait de leur état, mais aussi afin d'installer des équipements plus performant et moins énergivores.

Les pommes de douches ont également besoin d'être renouvelées.

La réalisation de petites dalles en ciment sur lesquelles on fixera efficacement les « abris des remplaçants » améliorera la sécurité et évitera le vandalisme.

Le **traçage du terrain** pourrait être effectué dans le cadre de l'entretien courant.

Enfin **clôturer le terrain** et les installations attenantes par simple grillage serait de bon aloi afin de protéger celles-ci des occupations intempestives et non contrôlées, tout en laissant bien évidemment le libre accès à la base de loisirs.

**L'arrosage** est à envisager à terme par l'apport d'un forage ou la possibilité d'un pompage dans les eaux du LOIR qui est vraiment très proche, sous réserve d'étude et d'autorisation administrative.



*Stade de MONTABON.*

### V.5.3) CHATEAU DU LOIR

Le débit d'eau insuffisant ne permet pas d'actionner les deux arroseurs en même temps, la **priorité pour le terrain d'Honneur** de CHATEAU du LOIR est donc le forage permettant une **amélioration de l'approvisionnement en eau**.

Pour le terrain d'honneur, **un portillon** fermant permettrait de réguler la traversée du terrain.

Le réaménagement du **terrain annexe** est indispensable, toujours dans le souci de préserver au maximum le terrain d'honneur.

**La mise aux normes du terrain annexe**, bien moins exigeantes que pour le terrain d'honneur, permettrait l'organisation sur cette surface normalisée de rencontres officielles des niveaux inférieurs à celles jouées sur le grand terrain.

Espaces minima de quatre mètres en pourtour du terrain, éclairage renforcé, abris pour les joueurs, et plus tard l'installation d'une main courant sont à prévoir.

En ce qui concerne **le terrain de jeu à sept**, le débroussaillage derrière les buts et la pose d'un portillon d'accès sont nécessaires.



*Stade Marcel TAVEAU.*

## **VI.) TRANSPORT**

Il semble que dans un avenir proche le bus de CHATEAU du LOIR soit amené à desservir occasionnellement les communes de MONTABON et VOUVRAY sur LOIR.

Dans ce cadre il peut être judicieux d'étudier la possibilité d'une coïncidence d'horaires avec les heures d'entraînement pendant la période scolaire notamment le mercredi ou le samedi après midi.

Au préalable à charge pour le club, de vérifier auprès des jeunes joueurs l'intérêt ou pas pour eux d'une telle opportunité.

## **VII.) COMMUNICATION**

Nous aimerions pouvoir communiquer ponctuellement des informations relatives à notre fonctionnement de section sportive, par exemple par de petits encarts dans les différents supports des communes, bulletins municipaux, panneaux d'informations communales, sites WEB...



*Entraînement à Bannes des U 7.*

## CONCLUSION

La philosophie de notre club se veut **fédératrice** et la perspective de jouer sur trois sites distincts, mais peu éloigné les uns des autres, n'est pas pour nous déplaire, car cela permet ainsi de préserver une proximité et une animation locale pour les communes de MONTABON et VOUVRAY sur LOIR.

Il n'est pas toujours simple d'assurer la présence des différents éducateurs sportifs et accompagnateurs, du fait des distances et de la multiplication des lieux d'intervention, cela supposera donc de la part de l'équipe dirigeante, une rigueur dans l'organisation pour éviter les dispersions, les oublis et autres dysfonctionnements.

**Nous sommes conscients que tout n'est pas possible** et c'est pourquoi nous nous sommes efforcés dans ce document, de ne pas délivrer un simple listing de l'ensemble de nos besoins, mais plutôt d'établir **des priorités pour le court, le moyen et le long terme**, toujours en argumentant nos propositions.

Nous sommes convaincus que **des améliorations significatives de nos infrastructures**, relativement peu coûteuses, **peuvent être réalisées rapidement** pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des sportifs de notre nouvelle commune.

Les réalisations plus onéreuses comme **le terrain synthétique d'entraînement** sont à considérer en **utilisation partagée** avec notamment les scolaires.

Des partenariats peuvent être envisagés et **les opportunités de subventions sont à rechercher**.

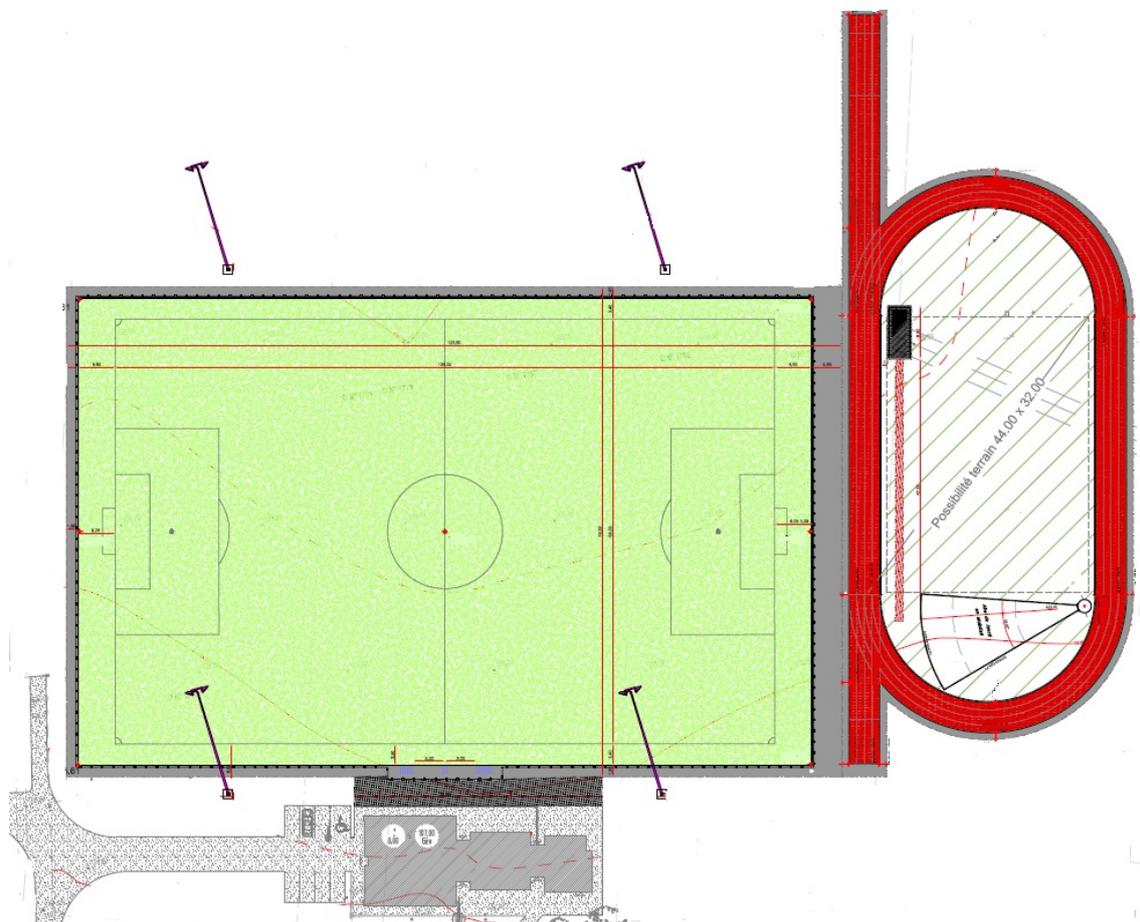
BUREAU DE LA SECTION FOOTBALL DU C.O.C.  
AVRIL 2014



## ANNEXE 1 : LE TERRAIN SYNTHETIQUE

L'exemple de La Communauté de Communes du Pays de Racan qui a réalisé à NEUVY Le ROI un complexe sportif composé d'un terrain synthétique, une piste athlétisme et des vestiaires.

Cout total : 800 000€



Estimation prévisionnelle des travaux : **954 830 euros TTC**. Dont 365 800 € pour le terrain de foot, 154 400 € pour la piste d'athlétisme, 98 800 € de terrassements, 41 000 € pour l'éclairage et 38 153 € d'espace vert et plantations.

Avec les honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination, sécurité, la facture TTC totale avoisinerait le million d'euros. (décembre 2013) (Source internet).

Des réalisations chiffrées à 800 000 euros. Un financement du conseil général est acquis pour 200 000 €, de la Région pour 138 000 €, de la Fédération Française de Football pour 50 000 € (avis favorable mais non encore versée).

La Communauté de Communes a obtenu 7 500 € de réserve parlementaire, fait une demande Leader (fonds européens) pour 60 000 € et Feader (fonds européen agricole pour le développement rural).

Source des informations : <http://www.ccracan.fr/cc-racan/projets/complexe-sportif>)

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Communes/Neuvy-le-Roi/n/Contenus/Articles/2015/07/02/Des-nouvelles-structures-sportives-2389291>

## ANNEXE 2 :

## LES SUBVENTIONS DE LAF.F.F

*(Fédération Française de Football)*



ECLAIRAGE (remise aux normes officielles avec poteaux de 18m)	15000 €
VESTIAIRES (création)	20000 €
VESTIAIRES (réhabilitation)	0 €
TERRAIN SYNTHETIQUE (création)	80 000 € → 100 000 € ?



## ANNEXE 3

## POPULATION COMMUNALE

Chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### SARTHE

	Villes	Nb d'Habitants
1	LE MANS	
2	LA FLECHE	16213
3	SABLE sur SARTHE	13126
4	ALLONNES	11171
5	LA FERTE BERNARD	9452
6	COULAINES	7710
7	<b>MONTVAL sur LOIR</b>	<b>6646</b>
8	CHANGE	6636
9	MAMERS	5525
10	ARNAGE	5439
11	MULSANNE	4853
12	LE LUDE	4008

### MAYENNE

1	Saint BERTHEVIN	7609
2	BONCHAMP lès LAVAL	6011
3	ERNEE	5920
4	CHANGE	5683

### MAINE ET LOIRE

1	SEGRE	7340
2	BEAUPREAU	7248
3	LONGUE-JUMELLES	7060
4	BOUCHEMAINE	6820
5	CHALONNES sur LOIRE	6719
6	BEAUFORT en VALLEE	6652
7	BEAUGE en ANJOU	6459
8	MUR D'ERIGNE	5521
9	MAZE	5090
10	ST SYLVAIN D'ANJOU	4738
11	LION D'ANGERS	4163

## ANNEXE 4

## Le Bénévolat au COC FOOTBALL :

(Hors temps extra sportifs)

	Nb éducateurs	Temps* d'entraînement	Nb entraînements/an	Nb Matches/an (Durée 3 h)	total/an heures bénévolat
Débutants	2	2	28	15	202,00
Poussins	3	2	30	20	360,00
Benjamins	3	2	30	20	360,00
Minimes (13 ans)	2	2,25	40	40	420,00
Cadets (15 ans)	4	2,25	40	22	624,00
Juniors (18 ans)	1	2,25	40	20	150,00
Secrétariat	1	3		25	75,00
Président	1	2,5		25	62,50
Trésorier	1	2		25	50,00
Accompagnement des équipes	4			25	300,00
<b>TOTAUX</b>	<b>19</b>	<b>20 H 25</b>	<b>208</b>		

\*Temps exprimés en 100ème d'heure.

Durée de la saison pour les joueurs :	
Du début août à la fin mai.	
Le secrétariat commence en juillet avec :	
L'engagement des équipes, la composition du bureau	25,00
Réunions d'information (4h)	
Secrétaire + Président	40,00
Réunions du bureau :	
Une fois par mois sur 10 mois (2h)	
Assistante moyenne de 13 personnes	260,00

**TOTAL des heures de bénévolat**

**2928,50**